



**COMPTE - RENDU SUCCINCT DE LA RÉUNION DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 10 DÉCEMBRE 2020**

\* \* \* \* \*

Le Conseil Municipal s'est réuni exceptionnellement en VISIOCONFÉRENCE conformément à l'ordonnance n° 2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 prise en application de la loi d'urgence sanitaire, le JEUDI 10 DÉCEMBRE 2020 à 20 H 30, sous la présidence de Monsieur Jérémy DUPUY, *Maire* et sans que le public ne soit autorisé à y assister.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :** Mr DUPUY, Mmes AUBART, FONTAINE, HUIN, LANDART, MATHIEU, PIERRE, PONSARD, RIBEIRO, SAVARD M., Mrs ALEXANDRE, BÉCARD, BOUGARD, BRION, DONKERQUE, LÉGER, LORENA, MARTINEZ, PARENTÉ, POPOT, RABATÉ.

**ABSENTS EXCUSÉS :** Mmes GARDIN, VERNOT ainsi que Mesdames DILLY, GILBERT et Messieurs DEHAIBE, SAVARD F. qui ont donné pouvoir.

**SECRETARE DE SÉANCE :** Monsieur Jean-Philippe BOUGARD a été nommé secrétaire.

Mr François DEHAIBE a donné pouvoir à Mr Jérémy DUPUY  
Mme Périne DILLY a donné pouvoir à Mr Jérémy DUPUY  
Mme Sylvie GILBERT a donné pouvoir à Mr Nicolas BÉCARD  
Mr Frédéric SAVARD a donné pouvoir à Mme Estelle PIERRE

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 h 34 et procède à l'appel.

\* \* \* \* \*

**LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

- APPROUVE les ouvertures et les virements de crédits présentés par Madame LANDART, *Première Adjointe au Maire*, selon le tableau proposé, dénommé « BUDGET GÉNÉRAL : DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 - 2020 » ;

◇●◇●◇●◇●◇●◇●◇●◇●◇

- VOTE au titre de l'exercice 2020 les subventions complémentaires suivantes :
- ✓ ENTENTE CYCLISTE VILLERS-SEMEUSE BOULZICOURT (E.C.V.B.) à hauteur de 1.000 €uros ;
- ✓ COOPÉRATIVE SCOLAIRE DE L'ÉCOLE DU PLATEAU à hauteur de 400 €uros.

- ❑ APPROUVE la construction d'un CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL dont le coût global est estimé à 1 671 800 € HT ;

SOLLICITE auprès de l'Etat, au titre de la *Dotations d'Equipeement des Territoires Ruraux* (DETR), le financement de cette opération au taux le plus élevé possible.

◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆

- ❑ AUTORISE le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement sur l'exercice 2021, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2020.

◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆

- ❑ DEMANDE le bénéfice de la prestation d'inspection en matière d'hygiène et de sécurité proposée par le *Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Ardennes* ;

AUTORISE Monsieur le Maire à conclure la convention correspondante avec le *C.G.F.P.T. des Ardennes*.

◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆

- ❑ DÉCIDE la mise en place du « FORFAIT MOBILITÉS DURABLES » au bénéfice du personnel municipal dont le montant annuel forfaitaire est fixé à 200 euros et sous réserve de remplir les conditions définies. (*déclaration, justificatifs éventuels à fournir...*)

◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆

- ❑ DÉCIDE DE PRENDRE EN CHARGE les frais pédagogiques se rattachant à la formation suivie au titre du compte personnel d'activité selon un plafond par an et par agent de 1 500 euros.

AUTORISE les actions de formations suivantes qui seront prioritairement accordées au titre du Compte Personnel de Formation (C.P.F.) :

- les actions de formation visant à prévenir une situation d'inaptitude à l'exercice des fonctions ;
- la validation des acquis de l'expérience ;
- la préparation aux concours et examens.

◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆

- ❑ APPROUVE les nouvelles dispositions de la délibération relative au *Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel* (R.I.F.S.E.E.P) prenant en compte les nouveaux cadres d'emploi éligibles à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2021.

◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆

- APPROUVE à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2021, le TABLEAU DES EMPLOIS relatif aux effectifs de la commune de Villers-Semeuse.

◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆


- APPROUVE le projet de pacte de gouvernance intitulé « pacte de gouvernance et de confiance » transmis par la communauté d'agglomération ARDENNE MÉTROPOLE.

◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆

- DÉCIDE, de créer les postes de six adjoints d'animation non titulaires et de trois adjoints techniques non titulaires, pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité, pour une durée maximale de six mois pendant une même période de douze mois consécutifs, au titre de l'année 2021.

◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆

- ÉMET un avis favorable aux douze dates d'ouvertures dominicales pour les commerces de détail ainsi qu'aux cinq dates pour les établissements relevant des services de l'Automobile pour l'année 2021.

**Le Maire,**  
  
**Jérémy DUPUY**